https://www.assemblee-nationale.fr/dvn/14/questions/QANR5I 14QF103063



14ème legislature

Question N° : 103063	De M. Philippe Armand Martin (Les Républicains - Marne)			Question écrite	
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé				Ministère attributaire > Solidarités et santé	
Rubrique >handicapés		Tête d'analyse >allocation aux adult handicapés	æs	Analyse > bénéficiaires. retraite. calcul.	
Question publiée au JO le : 28/02/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)					

Texte de la question

M. Philippe Armand Martin attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le cas des bénéficiaires de l'allocation adultes handicapés qui arrivent à l'âge de la retraite. Lorsque leur taux d'incapacité est inférieur à 80 %, leurs droits prennent fin et sont remplacés par la pension retraite. Or celle-ci peut s'avérer dans certains cas sensiblement inférieure au montant de l'AAH (notamment lorsqu'il s'agit du minimum vieillesse non majoré). Une reconsidération de ce dispositif et des modes de calcul des prestations s'avérerait donc pertinente. Il lui demande si le ministère envisage une telle réflexion.